

Symalim grand parc



***PRESENTATION DES BUDGETS
PRIMITIFS 2021 SYMALIM
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE NAVETTE
FLUVIALE)***

Table des matières

I) Présentation détaillée du Budget primitif du budget principal du Symalim.....	2
A) Eléments d'analyse financière.....	2
i) Les soldes financiers.....	2
ii) Le niveau d'endettement.....	2
B) La section de fonctionnement.....	3
i) Les recettes de la section de fonctionnement.....	3
ii) Les dépenses de la section de fonctionnement.....	5
C) La section d'investissement.....	8
i) Les recettes de la section d'investissement.....	9
ii) Les dépenses de la section d'investissement.....	11
II) Présentation détaillée - Budget primitif du budget annexe Navette du Symalim.....	14
A) La section de fonctionnement.....	14
B) La section d'investissement.....	14

I) Présentation détaillée du Budget primitif du budget principal du Symalim

	Dépenses	Recettes	% évolution BP 2020
Fonctionnement	6 287 k€	5 179 k€	
Résultat de fonctionnement reporté		1 107 k€	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 287 k€	6 287 k€	8%
Investissement	3 011 k€	2 725 k€	
Restes à réaliser	262 k€	132 k€	
Résultat d'investissement reporté		415 k€	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 273 k€	3 273 k€	-23%
Total budget	9 560 k€	9 560 k€	-5%

Figure 1: Vue d'ensemble Budget principal Symalim

A) Eléments d'analyse financière

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement	5 039 k€	4 979 k€	5 020 k€	5 589 k€	6 287 k€
Dépenses de fonctionnement	4 795 k€	4 991 k€	4 964 k€	5 389 k€	6 287 k€
<i>dont intérêts de la dette</i>	353 k€	293 k€	267 k€	240 k€	216 k€
Recettes d'investissement	2 708 k€	2 892 k€	3 181 k€	2 689 k€	3 273 k€
<i>dont emprunts souscrits</i>	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€	0 k€
Dépenses d'investissement	3 137 k€	2 546 k€	2 775 k€	2 316 k€	3 273 k€
<i>dont capital de la dette</i>	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€	773 k€

Figure 2 : Masses budgétaire Symalim (en K€)

i) Les soldes financiers

	BP 2020	BP 2021
Epargne de gestion	-190 k€	-202 k€
Epargne brute	-321 k€	-317 k€
Epargne nette	-1 068 k€	-317 k€
Taux d'épargne brute	-6,0%	-6,5%

Figure 3: Evolution des épargnes et ratio correspondants BP

L'épargne brute représente les recettes récurrentes dégagées par la section de fonctionnement et constitue un critère fondamental de l'analyse de solvabilité. Une épargne de gestion négative témoigne des difficultés de la section de fonctionnement qui ne dégage pas assez de recettes pour faire face à ses dépenses.

ii) Le niveau d'endettement

Le niveau d'endettement total du Symalim (encours de la dette) s'élève à 6 914 K€ au 1^{er} janvier 2021. Cet endettement important résultant d'un fort besoin d'investissement lors des derniers mandats malgré des ressources propres faibles, annihile aujourd'hui les capacités d'investissement du Symalim. Le recours à de nouveaux emprunts serait difficilement absorbable par le syndicat.

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31 décembre	8 059 k€	8 269 k€	7 461 k€	6 914 k€	6 141 k€
Ratio de désendettement	20	50	24	19	50
Emprunts souscrits	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€	0 k€

Figure 4 : Evolution du niveau d'endettement 2017-2021

L'annuité de la dette (capital + intérêts) se décompose comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	1 014 k€	1 087 k€	1 086 k€	998 k€	998 k€	998 k€	998 k€	909 k€	909 k€	805 k€
Evolution n-1 (en %)		7%	0%	-8%	0%	0%	0%	-9%	0%	-11%
Capital	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€	772 k€	799 k€	826 k€	765 k€	765 k€	713 k€
Intérêts	320 k€	297 k€	278 k€	251 k€	225 k€	199 k€	172 k€	144 k€	144 k€	92 k€
Encours au 31.12	8 059 k€	8 269 k€	7 461 k€	6 914 k€	6 141 k€	5 342 k€	4 517 k€	3 752 k€	2 961 k€	2 249 k€

Figure 5 : Décomposition de l'annuité de la dette 2017-2026

B) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes avec les mouvements d'ordre à un total de 6 286 762 €.

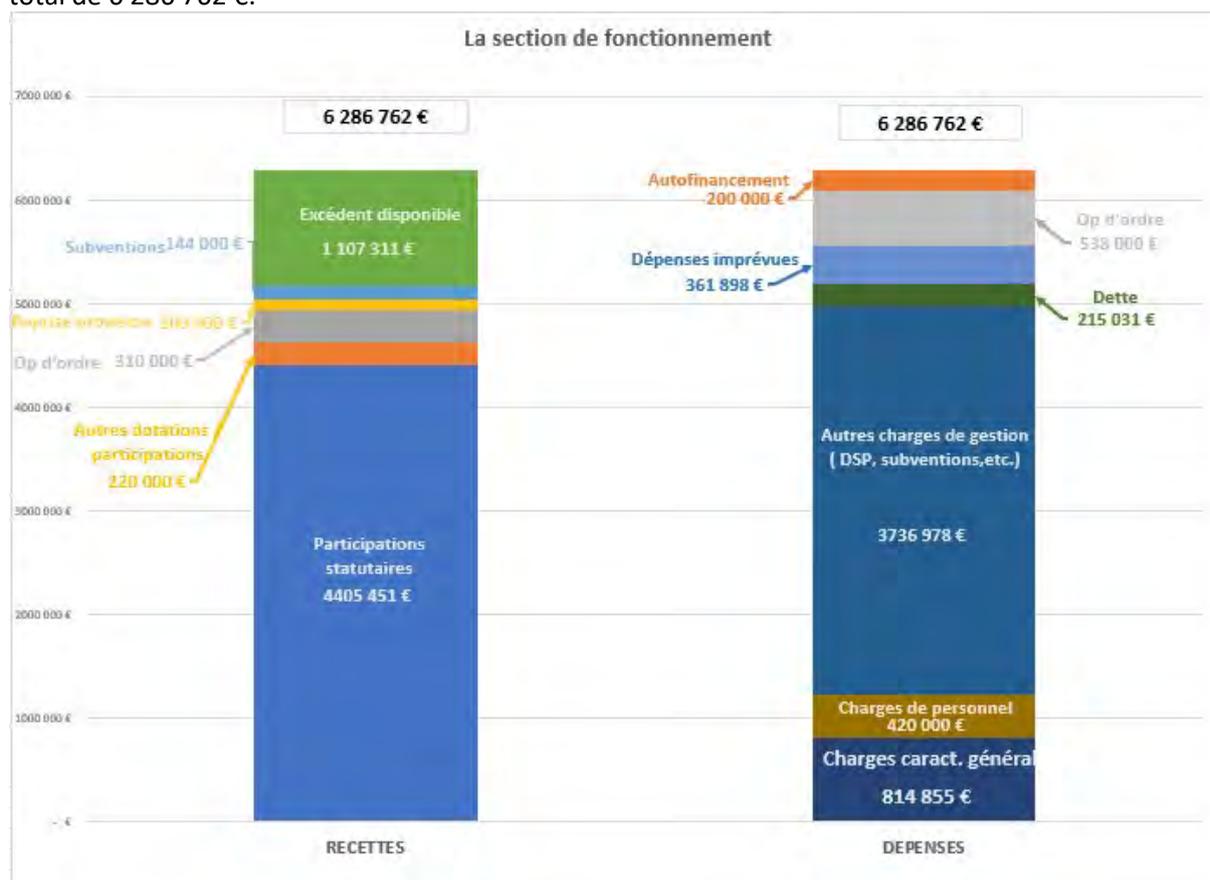


Figure 6: Représentation de la section de fonctionnement- BP 2021

i) Les recettes de la section de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Atténuation de charges	6 k€	14 k€	1 k€	41 k€	0 k€
Produits des services et du domaine	17 k€	56 k€	3 k€	69 k€	0 k€
Impôts et taxes	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Dotations et participations	4 701 k€	4 701 k€	4 636 k€	4 601 k€	4 625 k€
Autres produits de gestion courante	210 k€	175 k€	274 k€	438 k€	144 k€
Autres produits exceptionnels	20 k€	0 k€	0 k€	8 k€	0 k€
Reprise sur amortissements/provisions	0 k€	0 k€	100 k€	236 k€	100 k€
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 954 k€	4 946 k€	5 014 k€	5 393 k€	4 869 k€
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	85 k€	33 k€	6 k€	196 k€	310 k€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 039 k€	4 979 k€	5 020 k€	5 589 k€	5 179 k€
Excédent disponible	794 k€	738 k€	852 k€	907 k€	1 107 k€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	5 833 k€	5 718 k€	5 872 k€	6 496 k€	6 287 k€

Figure 7: Evolutions des recettes de fonctionnement 2017-2021

◇ *Les participations statutaires de fonctionnement (4 405 K€)*

Les participations statutaires de fonctionnement constituent 90 % des recettes réelles du Syndicat hors excédent capitalisé.

La répartition des participations statutaires en section de fonctionnement (et en investissement) est fixée par l'article 5.1.1 des statuts en vigueur (arrêté n° 69-2019-02-11-001 du 11 février 2019). L'enveloppe globale des participations est quant à elle arrêtée chaque année par le biais d'une délibération.

Suite au débat d'orientation budgétaire tenu en séance du 11 février, il est proposé de maintenir un statu quo des participations pour cet exercice afin de laisser du temps aux élus pour initier les grands chantiers à venir (élaboration du projet de mandat, lancement des chantiers d'actualisation des statuts et de nouveau modèle économique, ...).

Collectivité	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Métropole de Lyon	2 694 k€	2 586 k€	2 508 k€	2 508 k€	2 508 k€	2 508 k€
Lyon	720 k€	691 k€	671 k€	671 k€	671 k€	671 k€
Villeurbanne	423 k€	415 k€	409 k€	409 k€	409 k€	409 k€
Département de l'Ain	206 k€	197 k€	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€
Département du Rhône	82 k€	79 k€	77 k€	77 k€	<i>Retrait du Symalim</i>	
Vaulx-en-Velin	171 k€	169 k€	167 k€	167 k€	167 k€	167 k€
Meyzieu	158 k€	156 k€	155 k€	155 k€	155 k€	155 k€
Décines-Charpieu	137 k€	136 k€	135 k€	135 k€	135 k€	135 k€
CCMP	<i>Membre au 1er janvier 2017</i>		100 k€	100 k€	100 k€	100 k€
Jonage	24 k€	23 k€	23 k€	23 k€	23 k€	23 k€
Miribel	14 k€	14 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€
Jons	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€
Beynost	7 k€	7 k€	7 k€	7 k€	7 k€	7 k€
Saint-Maurice-de-Beynost	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
Neyron	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€
Niévroz	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€
Thil	2 k€	2 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
TOTAL PSF	4 665 k€	4 501 k€	4 482 k€	4 482 k€	4 405 k€	4 405 k€

* Pour les exercices pré-fusion, les participations affichées comprennent les participations versées aux 3 syndicats distincts (Symalim, SIACI, SIRize)

◇ *Les autres dotations et participations (220 K€)*

Au-delà des participations des collectivités fixées dans les statuts, le budget primitif comprend deux autres recettes « récurrentes ».

D'une part la participation de Métropole de Lyon à hauteur de 120 K€ /an au titre de la prise en charge par le Symalim de l'entretien courant et du nettoyage de la piste modes doux sur les berges du Canal de Jonage relevant en partie de la compétence de la Métropole de Lyon.

D'autre part, la participation du groupe Suntory (Orangina) à hauteur de 100 K€/an au titre de la convention de partenariat signée en 2017. Pour rappel, ce partenariat vise à soutenir des activités de sensibilisation du public et d'information sur l'importance de la protection de l'écosystème et en particulier la ressource en eau potable et les oiseaux sauvages mais également à soutenir la mise en place d'outils de communication pérennes et d'évènements sur le Grand Parc sur les dites thématiques (voir actions ciblées pour 2021 – section investissement).

◇ *La reprise sur provision liée au retrait du Département du Rhône (100 K€)*

Pour « retarder » l'impact du retrait du Département du Rhône, le Symalim a provisionné 300 K€ en 2018. Pour la 3^{ème} année consécutive et dernière année, le budget comprend le déblocage 100 K€.

◇ *Les subventions liées aux missions « Eau » (144 K€)*

Le Symalim perçoit des subventions liées à la thématique « eau » dans le cadre des missions qui lui sont confiées et déléguées à la SPL (100 K€).

Ces recettes font l'objet d'un reversement immédiat au délégataire (inscription en dépenses de fonctionnement).

A noter en sus, une subvention spécifique (44 K€) pour la réalisation d'une mission accompagnement lié au contrat de restauration du Rhône de Miribel Jonage.

◇ *Les opérations d'ordre (310 K€)*

Ces opérations comprennent d'une part la neutralisation des amortissements liés aux subventions d'équipements versées dans le cadre de la DSP (110 K€) et d'autre part la quote-part des subventions d'investissement reçues servant à financer un équipement devant être amorti. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis (200 K€). L'augmentation significative de ce poste de recettes (+58 % /CA 2020) est due à l'intégration, à la demande de la Trésorerie, des écritures d'ordre auparavant comptabilisées sur le Budget annexe Navette.

Ces opérations d'ordre font l'objet de contrepartie en dépenses d'investissement.

◇ *L'excédent de fonctionnement disponible (1 107 K€)*

Au 1^{er} janvier 2021, l'excédent de fonctionnement disponible du Symalim est de 1 107 311 € soit 18 % des recettes de fonctionnement disponible en 2021.

ii) Les dépenses de la section de fonctionnement

	BP 2020	BP 2021	% évolution
Charges à caractère général	589 k€	815 k€	38%
Charges de personnel	410 k€	420 k€	2%
Autres charges de gestion courante	3 753 k€	3 737 k€	0%
Charges financières	240 k€	215 k€	-11%
Dotations aux provisions	126 k€	0 k€	-100%
Dépenses imprévues	369 k€	362 k€	-2%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 488 k€	5 549 k€	1%

Figure 8: Evolution des dépenses de fonctionnement BP2020 / BP 2021

◇ *Les charges à caractère général (814 K€)*

Les charges à caractère général se décomposent comme suit :

✓ **Frais d'études (150 K€) + (354 K€)**

Ce poste de dépense comprend 150 K€ de frais d'études nécessaires au Symalim afin d'étayer et de sécuriser ses réflexions sur les grands projets à mener : assistance juridique en lien avec la captation de nouvelles ressources, la révision des statuts du Symalim, la mise en place de la nouvelle délégation de service public ou encore l'accompagnement à la préfiguration du nouveau contrat territorial.

Au-delà des 150 K€ pré-ciblés, 354 K€ supplémentaires sont inscrits, ce qui correspond au reliquat de l'excédent de fonctionnement disponible non affecté à un besoin particulier.

✓ **Les taxes foncières (70 K€)**

✓ **Le faucardage du plan d'eau du Grand Large (60 K€)**

Ce poste comprend la prestation de faucardage des herbiers en elle-même, confiée par voie de marché public à un tiers (40 K€), ainsi que les frais d'entretien et de réparation du bateau (20 K€).

✓ **Les frais d'entretien, de maintenance, de locations et fluides (48K€)**

Ce poste comprend notamment l'entretien de la Rize (20 K€), l'entretien de la parcelle BB11, propriété du syndicat sur le Canal de Jonage (10 K€) et quelques actions sur la piste mode doux de l'anneau bleu, hors DSP (13 K€)

✓ **Les honoraires, frais d'actes et publications légales (40 K€)**

Ce poste comprend des provisions en cas de contentieux ainsi que des crédits liés à diverses annonces légales (marchés public, recrutement).

✓ **Les assurances (27 K€)**

✓ **Les frais de réception et de communication (18 K€)**

✓ **Les frais administratifs divers (23 K€)**

✓ **Divers (24 K€)**

◇ *Les charges de personnel (420 K€)*

Les charges de personnel présentées dans le cadre du budget primitif 2021 mettent l'accent sur les besoins en ingénierie nécessaires au Symalim afin de pouvoir répondre aux différentes commandes politiques et ainsi mettre en œuvre plusieurs grands chantiers dès l'exercice 2021. A savoir, la définition et la déclinaison du plan de mandat, la révision des statuts et plus généralement de la

gouvernance du Symalim ainsi que la diversification des ressources (captation de fonds et appels à projet).

Pour se faire, les charges de personnel chiffrées à 420 K€ comprennent les 5,6 ETP d'ores et déjà présents (2 agents à temps partiel) ainsi qu'un poste d'apprentissage jusqu'en août 2021 pour un montant global de 380 K€.

A cela s'ajoute une pérennisation du poste de secrétariat et d'assistance à l'organisation exercé actuellement par une apprentie. Pour le budget 2021, seuls 22 K€ sont inscrits car le recrutement est en cours d'exercice (montant équivalent à 42 K€ pour une année pleine).

S'ajoute également un renforcement dans le secteur financier afin de permettre notamment au Symalim de travailler sur la diversification des ressources et la captation de fonds. Pour le budget 2021, seul 18 K€ sont inscrits car également recrutement en cours d'exercice (montant équivalent à 54 K€ pour une année pleine).

◇ *Les autres charges de gestion courante (3 736 K€)*

✓ **La Délégation de service public (3 406 K€)**

Cette catégorie contient principalement la compensation de service public liée à la délégation de service public conclue avec la SPL Rhône-Amont pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette DSP comprend la gestion des espaces publics du Grand Parc, la gestion du patrimoine bâti et des mobilités, la surveillance, l'accueil du public, la pédagogie de l'environnement mais également l'ensemble des activités terrestres et nautiques ainsi que les divers évènements et prestations. Elle comprend également la gestion de la piste modes doux de l'Anneau Bleu sur les berges du Canal de Jonage.

Pour l'exercice 2021, cette dépense est prévue, suite à l'avenant n°1 signé en 2020, à 3 346 K€ soit 60 % des dépenses réelles du Symalim. A cela s'ajoute 60 K€ liés à la prise en charge par le Symalim des exonérations d'occupations du domaine accordées suite aux restrictions d'exercice dues à la pandémie Covid19 sur l'année 2020

✓ **Le reversement des subventions liées à l'eau (100 K€)**

Cf recettes de fonctionnement
) mmmmmmmmmmmmdlxxxvi) 2

✓ **La subvention Woodstower (80 K€)**

Le montant de cette subvention est stable depuis 2017. Le Bureau syndical du Symalim du 04 mars propose de maintenir cette subvention pour l'exercice 2021 afin de soutenir cette association culturelle, secteur particulièrement touché lors de la pandémie Covid19. Néanmoins, le versement de la subvention 2021 sera pour partie conditionnée à la tenue du Festival.

✓ **La subvention d'équilibre pour le budget annexe Navette du Canal (60 K€)**

À la suite des décisions prises lors de la commission spéciale dédiée à la Navette du Canal en date du 16 octobre 2020 à laquelle l'ensemble des élus siégeant au Symalim ont été conviés et entérinée au Comité syndical du 16 octobre 2020, le budget annexe Navette, détaillé ci-dessous, est revu à la baisse (subvention équilibre 2020 de 199 K€). La subvention 2021 permet l'entretien technique du bateau ainsi qu'un volant d'études d'aide à la décision pour le devenir de l'équipement et du projet.

✓ **Les indemnités élus (44 K€)**

Ces indemnités concernent la Présidente du Symalim et les 7 vices-président.e.s conformément à la délibération 2020-028 du 17 septembre 2020.

✓ **Le travail partenarial avec l'Agence d'urbanisme (43 K€)**

Le travail partenarial 2021 avec l'Agence d'urbanisme porte en particulier sur l'élaboration d'un projet de territoire sur le canal de Jonage, l'accompagnement des réflexions sur la relance du contrat de restauration du Rhône (avec l'animation d'ateliers partenariaux) et la déclinaison de la stratégie Grand Parc 2030 au travers de multiples actions.

✓ **Subvention au Collectif Lyon-Léman (3K€)**

◇ *Les charges financières (215 K€)*

Voir détail ci-dessus sur le niveau d'endettement du Symalim

◇ *Les dépenses imprévues (361 K€)*

Les dépenses imprévues sont créditées au maximum dans la limite réglementaire (7,5% des dépenses réelles de fonctionnement). Le reliquat de fonctionnement disponible grâce à l'excédent reporté (354 K€) est imputé au chapitre 011- charges à caractère général – Etudes.

◇ *Les opérations d'ordre (510 K€)*

Ces opérations correspondent à l'amortissement des immobilisations effectuées par le Symalim. L'augmentation significative de ce poste de recettes (+50 % /CA 2020) est due à l'intégration, à la demande de la Trésorerie, des écritures d'ordre auparavant comptabilisées sur le Budget annexe Navette (71 K€) ainsi qu'à l'amortissement de nouvelles immobilisations réalisées en 2020.

◇ *L'autofinancement (200 K€)*

Compte-tenu de la faible capacité d'investissement 2021 expliquée par le souhait renouvelé de ne pas recourir à un nouvel emprunt (endettement du Syndicat déjà très élevé) combiné à une non revalorisation des participations statutaires et à l'absence de nouvelles ressources, le Symalim propose un autofinancement modéré de 200 K€ afin de pouvoir répondre à une partie des impératifs d'investissement pour maintenir en l'état son patrimoine.

C) La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 3 273 K€ (incluant les opérations d'ordre).

Pour une meilleure lisibilité, ne seront pas introduites dans l'exposé ci-après les écritures d'ordre liées aux avances de trésorerie faites à la Segapal pour les investissements qui s'élèvent à 802 K€ en dépenses et recettes d'investissement.

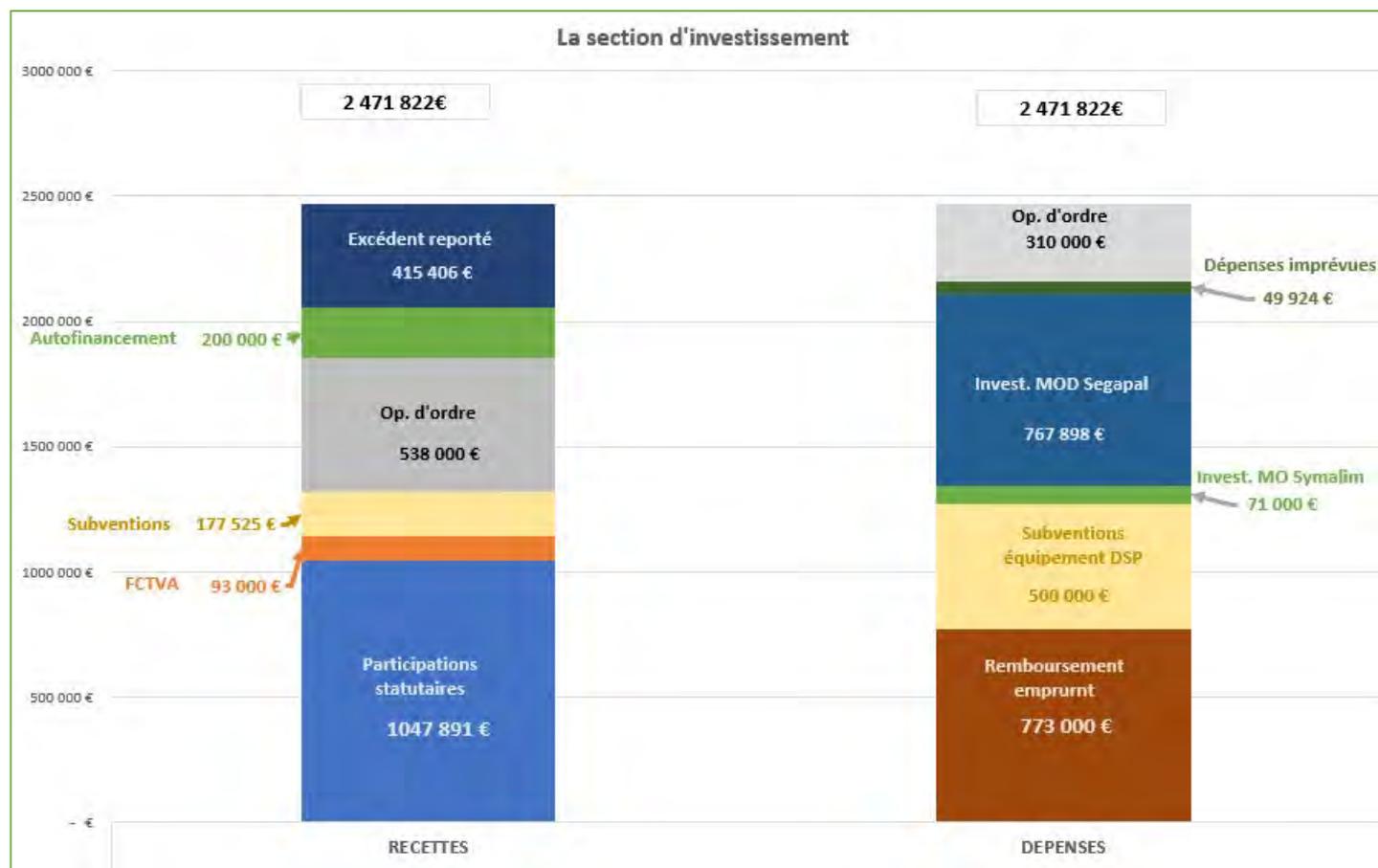


Figure 9: Représentation de la section d'investissement – BP 2021

i) Les recettes de la section d'investissement

Pour la deuxième année consécutive, le Symalim souhaite maintenir une politique de désendettement (pas de recours à un nouvel emprunt) afin de ne pas aggraver la situation financière du Syndicat malgré les besoins patrimoniaux du territoire.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dotations fonds divers et réserves	99 k€	468 k€	132 k€	230 k€	93 k€
Autres subventions d'investissement reçues	180 k€	378 k€	383 k€	434 k€	178 k€
Participations statutaires d'investissements	1 074 k€	1 074 k€	2 048 k€	1 048 k€	1 048 k€
Autres immobilisations financières	93 k€	215 k€	17 k€	0 k€	0 k€
Immobilisation en cours	0 k€	0 k€	0 k€	14 k€	0 k€
Emprunt	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€	0 k€
Autofinancement					200 k€
Total des recettes réelles d'investissement	1 447 k€	3 134 k€	2 580 k€	1 926 k€	1 518 k€
Total des recettes d'ordres d'investissement	266 k€	186 k€	256 k€	357 k€	538 k€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 712 k€	3 321 k€	2 835 k€	2 283 k€	2 056 k€
Excédent reporté	996 k€	-429 k€	346 k€	406 k€	415 k€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS CUMULE	2 708 k€	2 892 k€	3 181 k€	2 689 k€	2 472 k€

Figure 10: Evolution des recettes d'investissements 2017-2021

◇ *Les participations statutaires d'investissement (1 048 K€)*

	2017	2018	2019	2020	2021
Métropole de Lyon	951 k€	951 k€	1 951 k€	951 k€	951 k€
Département de l'Ain	97 k€				
Département du Rhône	26 k€	26 k€			
Total des participations statutaires d'investissement	1 074 k€	1 074 k€	2 048 k€	1 048 k€	1 048 k€
% / total recettes d'investissement	63%	32%	72%	46%	43%

Figure 11 : Evolution et répartition des participations statutaires d'investissements 2017-2020

Contrairement aux participations de fonctionnement, les statuts en vigueur prévoient que seules deux collectivités versent des participations en investissement. Elles représentent 43% des recettes globales d'investissement disponible.

Suite au débat d'orientations budgétaires tenu en séance du 11 février, il est proposé de maintenir un statu quo des participations pour cet exercice dans l'attente de l'adoption du plan de mandat.

◇ *Les subventions (177 K€)*

Les subventions inscrites concernent les subventions perçues dans le cadre des nouvelles inscriptions 2021 (45 K€) mais également les subventions reportées dans le cadre des restes à réaliser 2020 (132 K€).

La majorité de ces co-financements (114 K€) proviennent des actions inscrites dans le contrat de restauration du Rhône de Miribel Jonage prévoyant un appui de EDF et de l'Agence de l'eau à hauteur au total de 88 %.

A noter également un co-financement d'EDF dans le cadre des mesures d'accompagnement de la concession du Canal de Jonage (49 K€) et de l'État pour une étude naturaliste (14 K€).

◇ *Le FCTVA (93 K€)*

	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	99 k€	168 k€	132 k€	230 k€	93 k€
% recettes d'investissement	6%	5%	5%	10%	4%

Figure 12: Evolution du FCTVA 2017-2021

Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA sur les investissements réalisés l'année précédente par le Syndicat. Compte tenu de la baisse du volume d'investissement, le FCTVA diminue également. Le taux de récupération du FCTVA est de 16,404%.

◇ *L'autofinancement (200 K€)*

Virement effectué depuis la section de fonctionnement.

◇ *Les opérations d'ordre (538 K€)*

Il s'agit de la contrepartie des dotations aux amortissements réalisées en dépenses de fonctionnement.

◇ *L'excédent d'investissement disponible (415 K€)*

ii) Les dépenses de la section d'investissement

Figure 13 : Evolution des dépenses d'investissements 2017-2021

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Subvention d'investissement	5 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Emprunts et dettes assimilées	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€	773 k€
Subventions versées	0 k€	0 k€	420 k€	420 k€	500 k€
Immobilisations incorporelles	0 k€	0 k€	12 k€	0 k€	0 k€
Immobilisations corporelles	3 k€	73 k€	28 k€	110 k€	71 k€
Immobilisation en cours	2 350 k€	1 650 k€	1 500 k€	814 k€	768 k€
Autres immobilisations financières	0 k€	0 k€	0 k€	30 k€	0 k€
Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	50 k€
Total des dépenses réelles d'investissement	3 052 k€	2 513 k€	2 769 k€	2 120 k€	2 162 k€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	85 k€	33 k€	6 k€	196 k€	310 k€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 137 k€	2 546 k€	2 775 k€	2 316 k€	2 472 k€
Evolution n-1		-19%	9%	-17%	7%

◇ Le remboursement du capital (773 K€)

	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement du capital de la dette	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€	773 k€
Total des dépenses d'investissement	3 137 k€	2 546 k€	2 775 k€	2 316 k€	2 166 k€
%	22%	31%	29%	32%	36%

Figure 14 : Evolution du remboursement du capital

Le remboursement du capital représente 36 % des dépenses d'investissement.

◇ Les subventions d'équipements – Délégation de service public (500 K€)

	2019	2020	2021
Renouvellement / gros entretien	220 k€	220 k€	300 k€
Investissements	200 k€	200 k€	200 k€
Subventions d'équipements - DSP	420 k€	420 k€	500 k€
% / total dépenses d'investissement	15%	18%	23%

Figure 15 : Evolution des subventions d'équipements versées 2019-2021

Dans le cadre de la Délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, le Synamim verse à la SPL Rhône-Amont deux subventions d'équipements dédiées :

- Aux travaux de gros entretien et renouvellement des biens immobiliers et mobiliers inclus dans le périmètre de la délégation. Subvention d'un montant de 300 K€ annuel.
- À la réalisation d'investissements relatifs à des équipements/aménagements nécessaires aux activités de loisirs et d'éducation, aux missions de gestion du Grand Parc et à la gestion des missions transversales. Cette subvention d'équipement est d'un montant de 200 K€ par an.

La planification et le contrôle de ces deux enveloppes d'investissement se réalisent dans le cadre du comité de suivi DSP où 5 élu-e-s du Synamim siègent.

◇ Les investissements inscrits en restes à réaliser 2020 (261 K€)

Les restes à réaliser sont des opérations engagées en 2020, non terminées au 31 décembre de l'exercice et reportées au BP 2021.

Les restes à réaliser 2020 comprennent des opérations menées en direct par le Symalim (78 K€) et des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée par voie de mandats à la SPL Segapal (295 K€)¹.

Libellé de l'opération	RAR 2020
Etudes 2015	12 634 €
Lone de Jonage- Suivi de l'expérimentation	31 884 €
Optimisation de la gestion des fluides (faisabilité GAO)	6 998 €
Actualisation de la cartographie Natura 2000	15 685 €
L'atol' :Audit énergétique des bâtiments	11 459 €
L'atôl' : étude de programmation pour la réalisation d'une salle	33 029 €
AMO Etude hydrologique du Rizan	14 114 €
Total RAR 2020 Etudes (a)	125 802 €
Aménagements pour le développement de l'agri Bio en circuits courts	5 638 €
Implantation oeuvre d'art Iloz	1 038 €
Milieux naturels et espaces verts 2020	16 735 €
Site du Cloizu, petits aménagements et mesures compensatoires	52 167 €
Total RAR 2020 Aménagement (b)	75 578 €
Travaux suivant Agenda d'Accessibilité Programmé (2016-2021)	35 402 €
Travaux de rénovation du CAE Benoît Carteron	5 156 €
L'iloiz': mise en place du wifi	11 017 €
Travaux d'adaptation des locaux du Symalim	2 374 €
Total RAR 2020 Bâtiments (c)	53 949 €
Poste de relevage du hué	12 450 €
Conception et suivi des travaux de réhabilitation du passage des 2 lacs	10 218 €
Travaux VRD 2020	17 404 €
Total RAR 2020 VRD (d)	40 073 €
Total RAR 2020 Maîtrise d'ouvrage déléguée Segapal (e=a+b+c+d)	295 402 €
Promenade d'Herbens	75 552 €
Etude restauration rive gauche menée par VNF	2 745 €
Total RAR 2020 Maîtrise d'ouvrage direct Symalim (f)	78 297 €
TOTAL (e+f)	373 699,01 €

Figure 16: liste des opérations reportées en restes à réaliser - Budget primitif 2021

◇ *Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage Symalim (71 K€)*

Trois nouvelles inscriptions sont prévues :

- La mise en place de nouveaux équipements d'accueil sur le Canal de Jonage (24 K€)
- L'installation d'une toilette sèche sur le Canal de Jonage (42 K€). A noter que cet investissement fait l'objet d'un co-financement à hauteur de 50% par EDF (cf. recettes investissement)
- L'acquisitions de matériel de bureau et/ou informatique (5 K€)

¹ Les restes à réaliser en maîtrise d'ouvrage déléguée représentent un volume d'investissement de 295 K€. Néanmoins, une fois la déduction faite du solde du compte avance qui nous lie à la SPL Segapal (112 K€ au 31.12.2020), seul le delta est enregistré au Budget primitif soit 183 K€.

◇ *Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Spl Segapal (506 K€)*

Libellé	Coût de l'opération	Rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée	Coût global de l'opération	Co-financement	Coût net de l'opération
Etude du RIZAN - Fonctionnement hydrogéologique (CP 2021)	30 000 €	1 320 €	31 320 €	27 562 €	3 758 €
Total Etudes 2021 (a)	30 000 €	1 320 €	31 320 €	27 562 €	3 758 €
Mise en œuvre du plan de gestion forestier	64 900 €	2 936 €	67 836 €	- €	67 836 €
Equipements pédagogiques en diffus	33 600 €	2 410 €	36 010 €	- €	36 010 €
Total Aménagement 2021 (b)	98 500 €	5 346 €	103 846 €	- €	103 846 €
L'atol', reconfiguration de la salle d'activité n°2	18 000 €	1 248 €	19 248 €	- €	19 248 €
L'iloz', création de sanitaires groupes	30 000 €	1 680 €	31 680 €	- €	31 680 €
Mise en conformité de l'Atol', travaux urgents	60 000 €	4 560 €	64 560 €	- €	64 560 €
Mise en conformité et déplacement du tableau électrique CAE Benoît Carteron	72 000 €	3 192 €	75 192 €	- €	75 192 €
Remise en état de la toiture de la ferme du Morlet	72 000 €	3 192 €	75 192 €	- €	75 192 €
Total Bâtiment 2021 (c)	252 000 €	13 872 €	265 872 €	- €	265 872 €
Remise en état du passage des deux lacs suite aux crues 2021	100 800 €	4 829 €	105 629 €	- €	105 629 €
Total VRD 2021 (d)	100 800 €	4 829 €	105 629 €	- €	105 629 €
TOTAL 2021 Investissements Maîtrise d'ouvrage déléguée	481 300 €	25 367 €	506 667 €	27 562 €	479 105 €

Figure 17: Détails des nouvelles opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée 2021 (montant TTC)

◇ *Les opérations d'ordre (310 K€)*

Il s'agit de la contrepartie des opérations réalisées en recettes de fonctionnement

◇ *Les dépenses imprévues (50K€)*

II) Présentation détaillée - Budget primitif du budget annexe Navette du Symalim

A) La section de fonctionnement

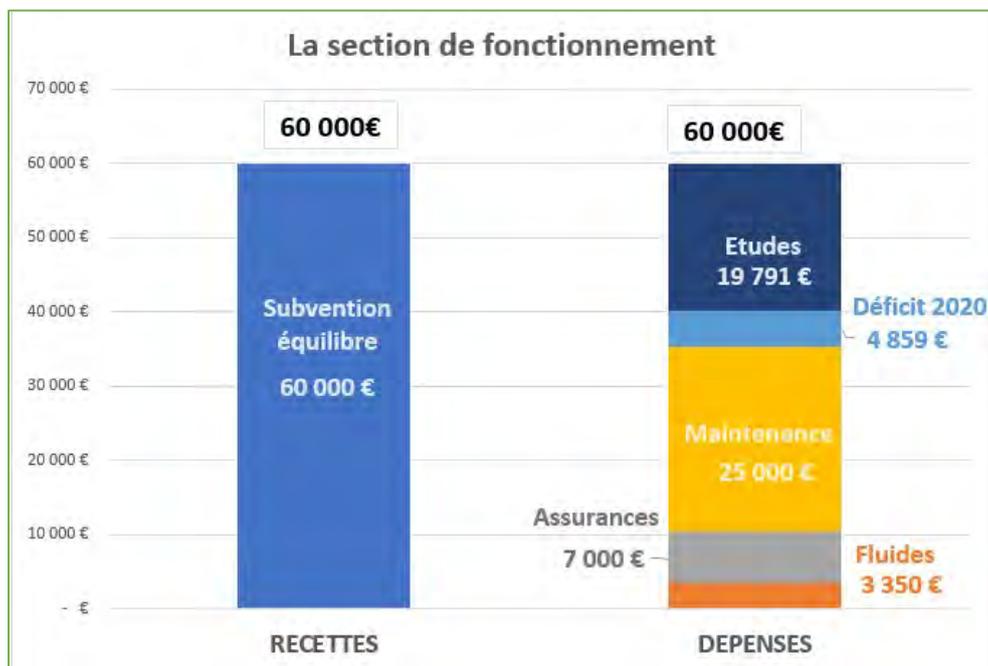


Figure 18: Représentation de la section de fonctionnement - BP 2021 budget annexe Navette

À la suite des décisions prises lors de la commission spéciale dédiée à la Navette du Canal en date du 16 octobre 2020 à laquelle l'ensemble des élus siégeant au Symalim ont été conviés et entériné au Comité syndical du 16 octobre 2020, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Des dépenses dites « obligatoires » à savoir les assurances et les fluides/fras de maintenance nécessaire à l'entretien du bateau dans l'attente d'une décision finale sur le devenir du projet et de l'équipement. (35 K€)
- Des frais d'études d'aide à la décision (20 K€)

B) La section d'investissement

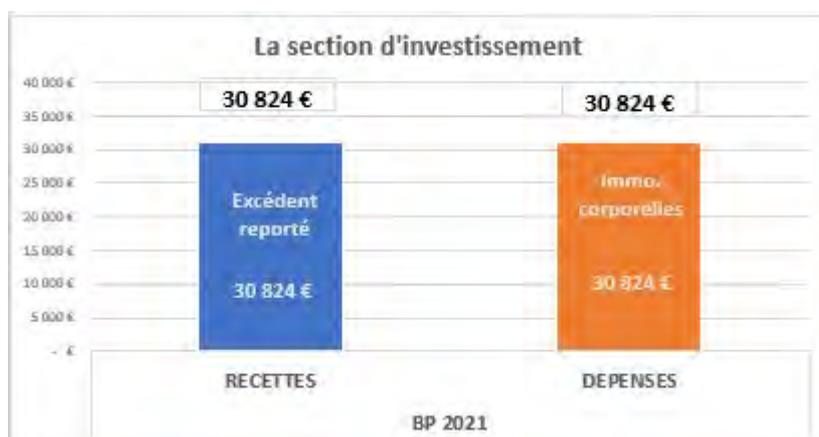


Figure 19: Représentation de la section d'investissement - BP 2021 budget annexe navette

La section d'investissement est constituée de provision en cas de besoins d'investissement sur les équipements (bateau et/ou embarcadères).